

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 1<sup>er</sup> avril à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Madame Marie-Hélène Boily, directrice générale  
Monsieur Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 063.04.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4.1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 5 mars au 1<sup>er</sup> avril 2019
    - 4.1.2 Proclamation Semaine nationale de la santé mentale 2019
    - 4.1.3 Autorisation de signataires - Entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 et M. Nicolas Martel
    - 4.1.4 Demande d'intégration de la Municipalité de Saint-Gédéon à l'entente de partenariat inter municipal de travail de milieu du secteur Sud
    - 4.1.5 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité
    - 4.1.6 Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
    - 4.1.7 Versement d'une subvention suite à une reddition de comptes - Politique d'intervention en matière de développement économique
  - 4.2 Gestion du territoire**
    - 4.2.1 Avis de motion - Adoption du Règlement n<sup>o</sup> 246-2019 modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 22-99 et ses amendements en vigueur

- 4.2.2 Adoption du premier projet de Règlement n° 246-2019 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.3 Avis de motion - Adoption du Règlement n° 247-2019 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur
- 4.2.4 Adoption du premier projet de Règlement n° 247-2019 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur
- 4.2.5 Demande d'appui au projet de sensibilisation du Conseil de bassin versant de la Belle-Rivière
- 4.2.6 Demande de modification au règlement de zonage, zone 140-M
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à Nutrite Belle Pelouse - Balayage des rues saison 2019-2020-2021
- 4.2.8 Annulation de l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation complète d'un revêtement de tapis synthétique pour un terrain de balle
- 4.2.9 Octroi d'un contrat Aquater-Eau inc. - Évaluation de l'état des puits de captage d'eau potable du rang 4 - Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
- 4.2.10 Octroi d'un contrat DCcom enr. – Mise à jour du système de contrôle usine de production d'eau potable puits du rang 4 – Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
- 4.2.11 Autorisation d'aller en appel d'offres - Développement résidentiel de 16 terrains - Domaine du Plateau
- 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**
- 4.3.1 Octroi d'un contrat au Séminaire-Marie-Reine-du-Clergé - Soirée hommage aux bénévoles 2019
- 4.3.2 Autorisation d'un signataire - Contrat à intervenir avec l'Académie T.B.T. - Location aréna municipal
- 4.3.3 Octroi de contrats dans la cadre de l'événement annuel Festi-Vélo 2019
- 4.4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions
- 4.4.2 Rapport des activités du conseil
- 5 Dépôt de la correspondance
- 6. Affaires nouvelles**
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

3. **064.04.2019** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS  
2019**

---

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal du 4 mars 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucune.

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **065.04.2019** **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES  
COUVRANT LA PÉRIODE DU 5 MARS AU 1<sup>er</sup> AVRIL  
2019**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, trésorière et directrice générale, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Marie-Hélène Boily*  
*Trésorière et directrice générale*

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 5 mars au 1<sup>er</sup> avril 2019 laquelle totalise la somme de 405 475,18 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.2 **066.04.2019** **PROCLAMATION SEMAINE NATIONALE DE LA SAN-  
TÉ MENTALE 2019**

---

**Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

**Considérant que** le thème « découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**Considérant que** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**Considérant que** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**Considérant qu'il** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Découvrir c'est voir autrement.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.3            **067.04.2019    AUTORISATION DE SIGNATAIRES - ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684 ET M. NICOLAS MARTEL**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale et M. Richard Lapointe, conseiller à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2684 et M. Nicolas Martel. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.4            **068.04.2019    DEMANDE D'INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON À L'ENTENTE DE PARTENARIAT INTER MUNICIPAL DE TRAVAIL DE MILIEU DU SECTEUR SUD**

---

**Considérant** l'intérêt de la Municipalité de Saint-Gédéon de se joindre au travail de milieu Secteur Sud dès les prochains mois;

**Considérant** la recommandation favorable de l'exécutif de travail de milieu Secteur Sud de joindre la Municipalité de Saint-Gédéon au projet à partir du 1er mai 2019, conditionnelle à leur engagement formel pour la nouvelle entente de trois ans 2020-2021-2022, ainsi qu'à l'approbation des quatre municipalités déjà participantes à l'entente.

**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'approuver l'intégration de la Municipalité de Saint-Gédéon à l'entente de partenariat inter municipal de Travail de milieu du secteur Sud à partir de mai 2019 en y incluant leur engagement formel pour la prochaine entente 2020-2021-2022.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.5            **069.04.2019    ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO, LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ**

---

**Considérant que** la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

**Considérant que** l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

**Considérant que** les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- Soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;

- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- Soutenir la tradition orale;
- Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.6                    **070.04.2019    VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser en vertu en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

<b>Promoteur</b>	<b>Aide financière accordée</b>
M. Jean-David Cloutier Ébénisterie des Érables	1 585 \$
M <sup>me</sup> Mélanie Plourde Garderie privée	3 750 \$

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, les promoteurs doivent produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.7                    **071.04.2019    VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES - POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

M. Jonathan Émond	2 500 \$
-------------------	----------

***Adoptée à l'unanimité***

4.2                      **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1                    **AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 246-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Évans Potvin donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de règlement n° 246-2019 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.

4.2.2            **072.04.2019 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 246-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

**Considérant que** la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant que** le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

**Considérant qu'il y a lieu** de modifier ce règlement afin de modifier les dispositions applicables aux usages secondaires relatifs aux usages industriels ;

**Considérant que** le premier projet règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

- D'adopter le présent premier projet de règlement portant le n° 246-2019;
- De déléguer au greffier le soin de déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.3            **AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 247-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS N° 132-2012 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Richard Lapointe donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de règlement n° 247-2019 modifiant le règlement n° 132-2012 sur les usages conditionnels et ses amendements en vigueur.

4.2.4            **073.04.2019 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 247-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS N° 132-2012 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant que** le Règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

**Considérant qu'il y a lieu** de modifier ce Règlement afin :

- D'ajouter une section relative à l'usage complémentaire « logement » à un usage principal « agricole »;
- De modifier la section relative aux usages commerciaux et industriels en zones agricoles et forestières dans le but de favoriser la réutilisation d'un immeuble bénéficiant de droits acquis.

**Considérant que** le premier projet de Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

- D'adopter le présent premier projet de Règlement portant le n° 247-2019;
- De déléguer au greffier le soin de déterminer la date, l'heure et le lieu de

l'assemblée publique de consultation.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.5                      **074.04.2019      DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE SENSIBILISATION DU CONSEIL DE BASSIN VERSANT DE LA BELLE-RIVIÈRE**

---

**Considérant que** le Conseil de bassin versant de la Belle Rivière (CBVBR) agit à titre d'organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau ayant pour mandat de réaliser et de maintenir à jour un plan directeur de l'eau ciblée, outil permettant de mettre en évidence les grands enjeux de ce territoire en matière de gestion intégrée de l'eau et de proposer un plan d'action afin d'améliorer sa qualité ;

**Considérant que** le CBVBR est une entité sans statut particulier sous la responsabilité du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CREDD) ;

**Considérant que** le CBVBR et le CREDD ont déposé une demande d'aide financière au Fonds Bleu de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean portant le titre « Sensibilisation et action au bassin versant de la Belle Rivière » ;

**Considérant que** plusieurs actions sont prévues en 2019 sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Belle Rivière : étude de changement de comportements, publication d'articles, distribution de plans d'arbres (arbustes), sensibilisation des producteurs agricoles, corvées de nettoyage, etc.;

**Considérant que** le CBVBR et le CREDD demandent une résolution d'appui à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour son projet.

**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

**Que** le Conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix donne son appui au projet « Sensibilisation et action au bassin versant de la Belle Rivière » déposé dans le cadre du Fonds Bleu de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.6                      **075.04.2019      DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE, ZONE 140-M**

---

**Considérant qu'**une demande de modification au règlement de zonage n° 22-99 a été déposée à la Ville dans le but qu'elle interdise l'implantation de stations-service à l'intérieur de la zone 140-M (rue Jean-Allard);

**Considérant que** le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 6 mars 2019;

**Considérant que** le conseil municipal est en accord avec l'analyse et les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

- D'accueillir favorablement la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 6 mars 2019, laquelle fait partie de la présente résolution;
- De ne pas donner suite à la demande de modification au règlement de zonage déposée dans le but d'interdire l'implantation de stations-service à l'intérieur de la zone 140-M (rue Jean-Allard).

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.7                    076.04.2019    **OCTROI D'UN CONTRAT À NUTRITE BELLE PELOUSE - BALAYAGE DES RUES SAISON 2019-2020-2021**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accorder à Nutrite Belle Pelouse un contrat de balayage des rues, trottoirs et stationnements de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la somme de 14 633,46 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 21 mars 2019.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.8                    077.04.2019    **ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION COMPLÈTE D'UN REVÊTEMENT DE TAPIS SYNTHÉTIQUE POUR UN TERRAIN DE BALLE**

---

**Considérant** l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 25 février 2019;

**Considérant que** suite à cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Les Entreprises Rosario Martel	Alma	320 205,38 \$
Construction Rock Dufour inc.	Jonquière	322 400,20 \$
Les Entreprises C.C.	Jonquière	343 553,35 \$

**Considérant que** les coûts sont plus élevés que l'estimé budgétaire préparé par la firme d'ingénierie.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix annule l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation complète d'un revêtement de tapis synthétique pour un terrain de balle et n'accorde aucun contrat.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.9                    078.04.2019    **OCTROI D'UN CONTRAT AQUATER-EAU INC. - ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES PUIITS DE CAPTAGE D'EAU POTABLE DU RANG 4 - APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accorder à l'entreprise Aquater-Eau inc. le contrat d'évaluer l'état des puits de captage d'eau potable du rang 4 pour la somme de 6 820 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 25 mars 2019;

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.10                   079.04.2019    **OCTROI D'UN CONTRAT DCCOM ENR. – MISE À JOUR DU SYSTÈME DE CONTRÔLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE PUIITS DU RANG 4 – APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA**

---



---

## CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'accorder à l'entreprise DCcom enr. le contrat de mise à jour du système de contrôle de l'usine de production d'eau potable des puits du rang 4 pour la somme de 49 600 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 29 mars 2019;

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

*Adoptée à l'unanimité*

---

4.2.11	<b>080.04.2019</b>	<b>AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE 16 TERRAINS - DOMAINE DU PLATEAU</b>
--------	--------------------	---

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier, à aller en appel d'offres pour le projet de développement résidentiel de 16 terrains sur le Domaine du Plateau dans le secteur Métabetchouan.

*Adoptée à l'unanimité*

4.3		<b>CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE</b>
-----	--	---

4.3.1	<b>081.04.2019</b>	<b>OCTROI D'UN CONTRAT AU SÉMINAIRE-MARIE-REINE-DU-CLERGÉ - SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2019</b>
-------	--------------------	---

---

**Considérant** le cadre de référence issue de la planification stratégique municipale pour l'événement hommage aux bénévoles qui a lieu à tous les deux ans;

**Considérant** les recommandations du comité organisateur pour la tenue de l'événement le 11 avril prochain au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé.

**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'accorder au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé le contrat de préparation du repas pour l'événement hommage aux bénévoles qui aura lieu le 11 avril 2019 pour la somme de 3 915 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 11 mars 2019.

*Adoptée à l'unanimité*

---

4.3.2	<b>082.04.2019</b>	<b>AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - CONTRAT À INTERVENIR AVEC L'ACADÉMIE T.B.T. - LOCATION ARÉNA MUNICIPAL</b>
-------	--------------------	--

---

**Considérant que** l'Académie T.B.T. souhaite louer l'aréna municipal pour la tenue d'un camp de hockey lequel se déroulera du 8 avril au 18 mai 2019;

**Considérant qu'il n'y a pas de frais d'exploitation fixes et variables supplémentaires pour la Ville, ceux-ci étant assumés entièrement par le locataire;**

**Considérant que** de nombreux usagers proviennent de l'extérieur de la Ville et que cela génère de l'activité économique locale, particulièrement lors de périodes d'attentes des accompagnateurs des utilisateurs.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M<sup>me</sup> Karine Gagné-Plourde à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix un contrat de location de l'aréna municipal à intervenir avec l'Académie T.B.T. pour la période du 8 avril au 18 mai 2019. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.3 083.04.2019 OCTROI DE CONTRATS DANS LA CADRE DE L'ÉVÉNEMENT ANNUEL FESTI-VÉLO 2019**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite poursuivre la production de l'événement Festivélo édition 2019;

**Considérant** les recommandations des travaux du comité organisateur;

**Considérant** le Règlement municipal n° 179-2015 concernant la Politique d'achat de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder les contrats suivants dans le cadre de l'édition Festi-Vélo 2019 :

Groupe LoveU2	Spectacle musical	4 300 \$ plus les taxes applicables
Proludik inc.	Location de jeux pour enfants	4 291 \$ plus les taxes applicables

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

**4.4.1 084.04.2019 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i><b>Demandeur</b></i>	<i><b>Demande</b></i>	<i><b>Montant prévu au tableau des dons</b></i>
Tournoi de pêche Club eau bois	Aide financière pour le tournoi de pêche qui aura lieu le 8 juin 2019	100 \$
Programme Lire et faire Lire pour la bibliothèque de Métabetchouan	Aide financière	100 \$
Fête des récoltes de Saint-Gédéon	Participation au cocktail d'înotaire le jeudi 23 mai. 100 \$ le billet	2 billets 200 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4.2 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Rencontre avec la Municipalité d'Hébertville concernant l'entente de fourniture de services en gestion
- Réunion Festi-Vélo
- 5 à 7 avec la Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est et les gens d'affaires (CIDALL)
- Vérification des comptes de la Ville
- Comité administration et développement
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Comité aréna heures de glace
- Conseil d'administration Camp Musical du Lac-Saint-Jean
- Réunion événement hommage aux bénévoles
- Représentation déjeuner carnaval des aînés

- Comité consultatif d'urbanisme
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Représentation souper bénéficie Nor-Bio
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre avec représentant de Rio Tinto Alcan inc. (dossier fonte des neiges Lac-Saint-Jean)
- Rencontre des responsables Chevaliers de Colomb secteur Métabetchouan
- Formation Fédération québécoise des municipalités sur la gestion des actifs municipaux
- Rencontre du député Éric Girard pour le dossier du Camp Musical du Lac-Saint-Jean (restauration du bois bâtiment principal)

## **5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Rénovation du terrain de balle
- Les travailleurs de milieu et leur horaire de travail
- L'entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité d'Hébertville
- La problématique de l'affichage des directions pour les cyclistes (intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Georges) ainsi que la circulation très dense dans la rue Saint-Jean-Baptiste.

## **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***